

France-Savigny-le-Temple: Insurance services

OJ S 47/2016 08/03/2016

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Savigny-le-Temple

National registration number: fr102

Postal address: 1 place François Mitterrand

Town: Savigny-le-Temple

Postal code: 77176

Country: France

Contact person: Cellule juridique

E-mail: cellule.juridique@savigny-le-temple.fr

Telephone: +33 164101925

Fax: +33 164101839

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.savigny-le-temple.fr/>Address of the buyer profile: <http://www.marches.maximilien.fr>Electronic access to information: <http://www.marches.maximilien.fr>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches.maximilien.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Ao 16-01.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6a:

Main site or place of performance: Commune de Savigny-le-Temple, 77547 Savigny-le-Temple.

NUTS code FR102 Seine-et-Marne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché public d'assurances.

II.1.6. CPV code(s)

66510000 Insurance services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est décomposé en cinq (5) lots, chacun faisant l'objet d'un marché distinct.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.8.2016. Completion 31.12.2020

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Assurance «Incendie divers dommages aux biens»

1) Short description

Assurance «Incendie divers dommages aux biens».

2) CPV code(s)

66515100 Fire insurance services, 66515200 Property insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Assurance «Responsabilité civile générale»

1) Short description

Assurance «Responsabilité civile générale».

2) CPV code(s)

66516000 Liability insurance services, 66513100 Legal expenses insurance services,
66516400 General liability insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Assurance «Flotte automobile»

1) Short description

Assurance «Flotte automobile».

2) CPV code(s)

66516100 Motor vehicle liability insurance services, 66513100 Legal expenses insurance
services, 66515000 Damage or loss insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 4

Lot title: Assurance «Protection juridique générale»

1) Short description

Assurance «Protection juridique générale».

2) CPV code(s)

66513100 Legal expenses insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 5

Lot title: Assurance «Protection juridique pénale des agents et des élus»

1) Short description

Assurance «Protection juridique pénale des agents et des élus».

2) CPV code(s)

66513100 Legal expenses insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune garantie financière n'est exigée, ni aucun cautionnement.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Fonds publics de la commune de Savigny-le-Temple (Ressources propres).

Les paiements sont effectués par la commune de Savigny-le-Temple par mandat administratif dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement, conformément aux dispositions combinées de l'article 98 du code des marchés publics, de l'article 37 de la loi n° 2013-100 du 28.1.2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne en matière économique et financière et de l'article 1^{er} du décret n° 2013-269 du 29.3.2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le taux d'intérêt qui s'applique est celui prévu par l'article 8 du décret n° 2013-269 du 29.3.2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points.

La cotisation est payable d'avance et sera réglée pour une période annuelle, conformément aux dispositions du code des assurances, et révisable selon l'article 18-iv du code des marchés publics.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Chaque lot constitue un marché distinct, qui pourra être attribué à un prestataire individuel (Société d'assurance) ou à un groupement d'entreprises.

Ce groupement, constitué d'un (ou plusieurs) intermédiaire(s) (agent général ou courtier) et/ou d'une (ou plusieurs) société(s) d'assurances, devra être formé dès la remise des offres, conformément aux dispositions de l'article 51 du code des marchés publics. Après attribution, il prendra obligatoirement la forme d'un groupement conjoint avec mandataire non solidaire. Chaque prestataire ou groupement pourra soumissionner à un ou plusieurs lots.

En application des dispositions de l'article 51-vi du code des marchés publics, il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot une offre en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: — Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants si besoin (Formulaire Dc1) dûment signée par le candidat individuel ou, le cas échéant, par l'ensemble des membres du groupement d'entreprises, portant également l'attestation sur l'honneur, justifiant, entre autres, que le candidat n'entre dans aucun des cas

mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner;

- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire (Formulaire Dc2, rubrique D2) — déclaration de la (des) personne(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat (Formulaire Dc2 rubrique C1 « Cas général-personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement »);
- justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat (Extrait Kbis, etc.);

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le candidat atteste de ses capacités économiques et financières en produisant au minimum l'un des documents suivants:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles (Formulaire Dc2 rubrique D1 — « Chiffre d'affaires hors taxes des 3 derniers exercices disponibles »),
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat atteste de ses capacités techniques et professionnelles en annexant au formulaire Dc2 les pièces suivantes:

- déclaration indiquant les effectifs du candidat;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- présentation d'une liste de références, faisant état des services similaires effectués au cours des 3 dernières années, indiquant au minimum le destinataire public ou privé, et possiblement le montant, la date et la durée d'exécution.

Les références pourront éventuellement être prouvées par une attestation des destinataires ou par une déclaration de l'opérateur économique;

- certificats de qualification professionnelle du candidat, le cas échéant (attestation de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (dite « Attestation Orias »), attestation de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (dite « Attestation ACPR »), etc.).

En application des dispositions de l'article 45-v du code des marchés publics, tout document rédigé dans une autre langue doit être accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autre(s) opérateur(s) sur le(s)quel(s) il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet (ces) opérateur(s) économique(s).

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet (ces) opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des marchés, le candidat produit un engagement écrit de cet (ces) opérateur(s) économique(s).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: En application des dispositions des articles L. 310-1 et suivants et L. 511-1 et suivants du code des assurances,

les prestations sont réservées à des Sociétés d'assurances et/ou d'intermédiaires en assurances.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Nature et étendues des garanties. Weighting 40
2. Moyens de gestion du contrat et des sinistres. Weighting 10
3. Prix. Weighting 50

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

AO16-01

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

14.4.2016 - 16:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Dispositions diverses

- l'unité monétaire est l'euro.
- il s'agit d'un avis obligatoire.
- les textes applicables sont le code des assurances et le code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1.8.2006 modifié.
- en cas d'envoi dématérialisé prévu par l'article 56 du code des marchés publics, le dossier contenant les pièces de candidature et de l'offre pourra être accessible par un lien hypertexte.
- Ce dossier ne devra pas être accessible au pouvoir adjudicateur avant la date limite de réception des offres.
- Les conditions de transmission d'une signature électronique sécurisée sont celles décrites dans le décret n° 2001-272 du 30.3.2001 relatif à la signature électronique, modifié par le décret n° 2002-535 du 18.4.2002 et l'arrêté du 15.6.2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.
- Le candidat qui effectue une transmission électronique a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (cd-rom) ou sur support papier dans les délais impartis mentionnés dans le présent avis.
- La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé portant la mention lisible «copie de sauvegarde». Elle ne sera ouverte par le pouvoir adjudicateur que dans le cas où un virus serait détecté dans les enveloppes transmises par voie électronique.
- Les candidatures sont analysées en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Le dossier de consultation des entreprises mis à la disposition des candidats par le Pouvoir adjudicateur comprend les pièces suivantes:

- Le règlement de la consultation;
- Les actes d'engagement, spécifiques à chacun des lots;
- Les cahiers des clauses techniques particulières, dont les originaux, conservés dans les archives de la commune de Savigny-le-Temple font seul foi pour chaque lot;
- Les états de sinistralité, spécifiques à chacun des lots;
- Les annexes aux cahiers des clauses techniques particulières (liste du patrimoine, questionnaire RC, liste des véhicules).

le dossier de réponse doit comprendre, pour chaque lot, les pièces suivantes relatives à l'offre:

- L'acte d'engagement, à compléter, dater, parapher et signer par une personne dûment habilitée à représenter le candidat;
- L'indication des éventuelles réserves aux clauses du cahier des clauses techniques particulières dans l'annexe à l'acte d'engagement intitulée « bordereau des réserves au cahier des clauses techniques particulières »;
- Le cahier des clauses techniques particulières;
- Une note du candidat explicitant les procédures prévues pour gérer le contrat et les sinistres;
- Tous autres documents formant la police (conditions générales, conventions spéciales, annexes, etc.).

A défaut de production de l'ensemble de ces pièces, l'offre sera déclarée incomplète et éliminée comme irrégulière en application combinée des dispositions des articles 35-i-1° et 53-iii du code des marchés publics.

Les candidats doivent également fournir une copie de leur offre papier sur un support physique électronique (cd, clé usb...).

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont:

- Les garanties et moyens techniques et financiers;
- Les capacités professionnelles et les références.

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, la Commission d'appel d'offres peut éliminer les candidatures qui, en application du deuxième alinéa de l'article 52 du code des marchés publics, ne peuvent être admises.

Seront éliminées:

- les candidatures qui ne seraient pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3.2 du présent règlement de la consultation;
- les candidatures qui ne présenteraient pas de garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes;
- les candidatures qui ne peuvent avoir accès à la commande publique en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Critères de jugement des offres:

La Commission d'appel d'offres élimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables en application des dispositions des articles 53-iii et 58-iii du code des marchés publics.

Les offres seront notées sur un total de 100 points, obtenu en fonction des critères pondérés suivants:

Critère n° 1: « Nature et étendues des garanties » sur 40 points (40 % de la note finale)

Ce critère sera apprécié au regard des éventuelles réserves formulées par le candidat dans l'annexe à l'acte d'engagement intitulée « Bordereau des réserves au Cahier des clauses techniques particulières ».

Le candidat n'ayant formulé aucune réserve se verra attribuer la note maximale de 40 points au titre du critère n° 1.

Les éventuelles réserves devront être numérotées par le candidat, et seront sanctionnées selon le barème suivant:

- réserve vénielle: — 1 point,
- réserve notable: — 2 points,
- réserve importante: — 4 points,
- absence totale de couverture: — 10 points.

Quel que soit le nombre de points retirés, la note obtenue par le candidat ne pourra en tout état de cause être inférieure à 0.

par ailleurs, toute offre qui refuserait le Cahier des clauses techniques particulières dans son intégralité pour l'annuler ou le remplacer par les seules conditions générales de la compagnie d'assurance sera jugée irrégulière en application des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics.

Critère n° 2: « Moyens de gestion du contrat et des sinistres » sur 10 points (10 % de la note finale).

Ce critère sera apprécié en fonction des informations fournies par le candidat concernant:

« Gestion courante du contrat (actes divers de production, désignation d'un interlocuteur dédié) » sur 3 points;

« Modalités de traitement des sinistres (dont délais de paiement, désignation d'un interlocuteur dédié) » sur 3 points;

« Services complémentaires proposés (consultations juridiques, prévention, formation, etc.) » sur 2 points;

« Délai d'instruction des dossiers de production » sur 2 points.

Critère n° 3: « Prix » sur 50 points (50 % de la note finale).

L'offre de prix la moins disante obtient la note de 50 points.

Les autres offres financières sont notées par application de la formule suivante:

Note de l'offre considérée = offre de prix la moins disante x 50

Offre de prix considérée:

Lors de l'examen des offres, s'il l'estime nécessaire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails ayant servi à l'élaboration des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 59-i du code des marchés publics, il ne peut y avoir de négociation avec les candidats. Le pouvoir adjudicateur peut seulement demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

Le pouvoir adjudicateur invite le candidat retenu à produire les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 10 jours maximum à compter de la date d'envoi de la lettre d'invitation en RAR.

À défaut d'avoir produit les certificats dans le délai susmentionné, le candidat est éliminé. Le pouvoir adjudicateur présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 3.3.2016.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Melun

Postal address: 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630

Town: Melun

Postal code: 77008

Telephone: +33 160566630

Fax: +33 160566610

Internet address: <http://melun.tribunal-administratif.fr>

Body responsible for mediation procedures

Official name: Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différents ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris

Postal address: Préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc

Town: Paris

Postal code: 75911

E-mail: ccira@paris-idf.gouv.fr

Telephone: +33 182524267

Fax: +33 182524295

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative.

— Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat.

— Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative;

— Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

— Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du code de justice administrative.

— Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat ou tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires.

Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.3.2016